

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération  
n° 2012.02. 19.B

Projet de Transport  
en commun en Site  
Propre/Restructuration  
du réseau :  
lancement de l'étude  
préliminaire

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.02. 19.B**

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
DÉPLACEMENTS/TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE/RESTRUCTURATION DU RESEAU :  
LANCEMENT DE L'ETUDE PRELIMINAIRE**

Par délibération n°237 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbain, qui a comme objectif premier de « donner une place centrale aux transports en commun » dans l'organisation des déplacements de l'agglomération, notamment au travers d'une offre de transport collectif structurée autour d'un transport en commun en site propre (TCSP). Le réseau de transport public optimisé autour d'un transport en commun à haut niveau de service, doit ainsi permettre de tendre vers des liaisons plus rapides entre les centres bourgs des communes et le futur pôle de la gare et proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle.

Le projet de TCSP et de restructuration du réseau a fait l'objet d'une étude de faisabilité entre 2009 et 2011 menée par la société Egis Mobilité. Cette étude a permis de dégager des orientations sur le tracé, les grands principes d'insertion urbaine, la restructuration du réseau de bus, l'enveloppe financière et le calendrier. Par délibération n°160 du 8 juillet 2010, le GrandAngoulême a approuvé le schéma de principe du projet de TCSP et de restructuration du réseau ainsi que le coût estimatif des travaux de voirie nécessaires à la création des voies spécifiques en site propre, sur la base de l'étude de faisabilité.

Afin d'étudier plus en détails les corridors et les variantes de tracé du TCSP et les propositions de restructuration du réseau, il convient de lancer la phase d'étude préliminaire du projet afin d'apporter les éléments techniques nécessaires à la validation du tracé des lignes de TCSP et de la restructuration du réseau. La durée de l'étude est estimée à environ six mois.

L'étude a pour objectif de fournir :

- **la représentation des tracés** et des insertions envisagés pour la restructuration du réseau et les lignes de transport en commun en site propre, accompagnés des études en matière de circulation, de stationnement et des modes de déplacement doux associés,
- **la représentation des stations** TCSP au stade esquisse et leurs insertions (schémas, coupes, perspectives...),
- **La représentation des aménagements de voirie** (schéma, esquisses, coupes perspectives.), sur le tracé et sur les voies connexes impactés,
- **l'étude et la représentation des réseaux existants** et leurs modifications envisagées (provisoires et définitives) avec intégration des nouveaux réseaux (éclairage, signalisation lumineuse, assainissement, eaux pluviales, courants faibles, etc.),
- **les estimations financières, les plannings.**

La réalisation de cette étude nécessite de faire appel à une société spécialisée. Dès lors, il vous est proposé de lancer un marché public pour la réalisation de l'étude préliminaire relative à la réalisation des lignes de TCSP et de la restructuration du réseau.

Le coût global de réalisation de cette étude est estimé à 250 000 € HT.

.../...

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 135-5°, 144, 150, 160 et 161 du code des marchés publics.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée maximum d'un an.

Après acceptation par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême du tracé et de la réorganisation retenue, les données correspondantes constitueront les éléments d'entrée pour le programme des études d'avant-projet, étape suivante de la phase de conception. Pour rappel, les phases de conception et d'études se décomposent comme suit : étude de faisabilité ; études préliminaires ; études d'avant-projet, études projet.

Ces études permettront également de compléter les éléments techniques qui seront soumis à concertation tout au long du projet.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 25 janvier 2012,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 février 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe transport en commun – AP 1 2031

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>06 février 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>06 février 2012</b>